

# UFF EURO VALEUR **ISR**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

## RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2024

**Myria** Asset  
Management

**MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES  
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

# SOMMAIRE

<b>Acteurs .....</b>	<b>3</b>
<b>Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...</b>	<b>4</b>
<b>Autres informations.....</b>	<b>12</b>
<b>Rapport d'activité de l'OPCVM maître « UFF EURO VALEUR ISR part M ».....</b>	<b>15</b>
<b>Rapport ESG.....</b>	<b>17</b>
<b>Rapport certifié du commissaire aux comptes .....</b>	<b>20</b>
<b>Informations périodiques SFDR article 8.....</b>	<b>74</b>

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2024**

# Acteurs

## **Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421  
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039  
Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES - France

## **Gestionnaire financier par délégation : Ofi Invest Asset Management**

Société de gestion de portefeuille – S.A. à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros  
RCS Paris 384 940 342 – APE 6630 Z – Agrément AMF n° GP 92-12 – FR 51384940342  
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris - France

## **Dépositaire : CACEIS Bank**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722  
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)  
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

## **Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration**

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481  
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

## **Commissaire aux comptes : RSM, représenté par Monsieur Nicolas BENARD**

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - France

# Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

**FORME JURIDIQUE** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

**FONDS MULTI-PARTS** : Oui

**CODE ISIN** :

- FR0007035761 : UFF EURO VALEUR ISR part M
- FR001400PEN2 : UFF EURO VALEUR ISR part A
- FR001400OY73 : UFF EURO VALEUR ISR part N

**CLASSIFICATION** : Actions des pays de la zone Euro

**AFFECTATION DES RÉSULTATS** :

Part M : Capitalisation et/ou distribution

Part A : Capitalisation

Part N : Capitalisation

**OBJECTIF DE GESTION**

Le FCP a pour objectif de capter les potentialités financières des économies et des marchés d'actions des pays de la zone Euro en investissant sur les titres dont l'évaluation boursière est attractive au regard de la valeur des actifs des sociétés émettrices et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE**

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer à posteriori la performance de son investissement est l'indice Euro Stoxx® Large.

L'indice Euro Stoxx® Large est un indice construit à partir de grandes capitalisations boursières de la zone Euro (dividendes réinvestis), établi et publié par la société Stoxx Limited. Cet indice est administré par Euronext et est disponible sur le site : [www.euronext.com](http://www.euronext.com)

*A la date de mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.*

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice de référence mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promue par le fonds.

**STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions de la zone Euro. En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation.

Le reste du portefeuille, soit au maximum 25% de l'actif, pourra être investi en toutes catégories de valeurs mobilières françaises ou étrangères, et notamment en titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondèrera ou sous-pondèrera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indice de référence ;
- pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

#### Critères extra-financiers :

La sélection des titres et des instruments se fera en appliquant le filtre ISR Best-in-Class. Ce filtre permet d'exclure les valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance). La note ESG est fournie par le prestataire externe MSCI ESG Research. Les valeurs sont catégorisées par secteur : au sein de chaque secteur, les 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont écartées. Ainsi, les deux derniers déciles en score ESG de l'univers d'investissement seront à tout moment exclus.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :

- émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Il est par ailleurs précisé que les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité et que le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI.

Toutefois, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil de notation extra financière développé par le gestionnaire financier, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de ses droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est supérieur à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du fonds hors liquidités).

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra néanmoins sélectionner des valeurs ou des titres (tels que des titres de créance ou des sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI) ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### **PROFIL DE RISQUE DU FCP**

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

➤ **Risque actions**

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Le portefeuille peut être exposé à 100% aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.

En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

➤ **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

➤ **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8. L'exposition sur les marchés de taux est de 25% au maximum.

➤ **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent également entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.

➤ **Risque de change**

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

➤ **Risques associés à la gestion des garanties financières**

Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

➤ **Risque juridique**

Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

➤ **Risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie**

La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

## **GARANTIE OU PROTECTION**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

## **COMPOSITION DE L'ACTIF**

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

- Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille comprendra au minimum 75% d'actions cotées d'émetteurs de l'Union Européenne éligibles au PEA et dans la zone euro pour 60% au moins du portefeuille.

Au-delà de ce minimum, le portefeuille pourra également comprendre des certificats d'investissement, des droits ou bons de souscription, provenant des titres détenus ou achetés en vue de l'acquisition des actions issues de ces valeurs.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques, relever de grosses et moyennes capitalisations et être libellés en devises de pays de l'Union Européenne, et accessoirement en autres devises.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra comprendre jusqu'à 25% des titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le portefeuille pourra être investi en obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créance négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, en titres participatifs et en titres subordonnés. La durée de vie restant à courir de ces titres lors de l'acquisition pourra être inférieure ou supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement de la zone Euro. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Ainsi, la détention de titres d'un émetteur non noté ou de rating inférieur à A (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) est limitée à 3% maximum de l'actif net.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation.

Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.

Les titres détenus seront libellés en devises de pays de l'Union Européenne, et accessoirement en autres devises.

- Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi jusqu'à 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens, à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion. Ces OPC appartiendront aux classes :

- « actions françaises », « actions de pays de la zone euro », « actions des pays de l'Union Européenne » et « actions internationales » déclarant une spécificité géographique ou sectorielle, dans le but de réaliser l'objectif de gestion,
- « monétaire » et « monétaire court terme », dans le but de gérer les excédents de trésorerie.

➤ **Les instruments dérivés**

Le FCP pourra recourir à des instruments dérivés futures et options sur actions, taux et indices boursiers, achat et vente de devises à terme, swaps de taux et de devises. Ces instruments dérivés seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisés et/ou de gré à gré.

Ces opérations seront réalisées dans le but :

- d'ajuster le portefeuille aux perspectives d'évolution de la courbe des taux,
- d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et des taux,
- et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, sur les taux et sur les devises.

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions ainsi que des droits et des warrants pouvant notamment provenir du détachement de titres en portefeuille. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

L'utilisation de ces instruments aura pour but d'exposer le portefeuille aux marchés des actions ou des taux, ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises.

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts, mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.



➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Néant.

➤ **Les garanties financières**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres, le fonds peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Le risque de contrepartie dans les transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres, ne peut excéder 10% des actifs nets du FCP lorsque la contrepartie est un établissement de crédit tel que défini par la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

Les garanties financières reçues sont essentiellement constituées en espèces.

Toute garantie financière donnée ou reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : toute garantie financière en titres doit être liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ;
- Évaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit ;
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont de haute qualité de crédit ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : L'ensemble des titres d'un même émetteur reçus en garantie de toutes les contreparties ne peut dépasser 20% de l'actif net ;
- Conservation : les garanties financières reçues sont détenues par le Dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- Cessibilité : les garanties financières sont cessibles à tout moment ;
- Absence de réutilisation des garanties « titres » : les garanties financières autres que les espèces ne peuvent ni être vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie ;
- Réutilisation des garanties reçues en espèces : elles sont, soit placées en dépôt auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaire court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaire court terme ».

## **CHANGEMENTS INTERVENUS**

### 29 décembre 2023

- Ajout de l'avertissement sur l'absence de gates

### 1<sup>er</sup> juillet 2024

- Changement de dénomination de « **Euro Valeur ISR M** » devient « **UFF Euro Valeur ISR part M** »
- Absorption du fonds nourricier A
- Création de la part A code ISIN : FR001400PEN2

### 2 septembre 2024

- Création de la part N code ISIN : FR001400OY73

## **CHANGEMENTS ENVISAGÉS**

Néant

## **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

### Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2023.

### Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2023, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

### Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2023 : 13, dont 7 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2023 : 1 097 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 685 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 411 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 885 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 211 milliers d'euros de rémunérations variables

## **Frais**

<b>Frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part M : 0,91 %TTC maximum Part A : 2,46 % TTC maximum Part N : 2,01% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif (1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 23,92 euros TTC à 35,88 euros TTC

Commissions de surperformance	Actif net	Néant
-------------------------------	-----------	-------

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés.

Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

\*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 30/09/2024 est de 0,92%.

# Autres informations

## **EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

## **LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES**

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com).

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

## **RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.

## **CRITÈRES ESG**

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Ofi Invest Asset Management.

*Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement.*

Abeille Asset Management, dénomination sous laquelle sont regroupées l'ensemble des entités de gestion d'actifs du Groupe Ofi Invest, est acteur du développement et de la promotion ISR en tant que signataire fondateur des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), membre fondateur des Principes pour une assurance responsable (PSI) et en participant à la promotion du Carbon Disclosure Project.

Dans le cadre de sa politique d'investissement, Abeille Asset Management exclut de façon systématique certains secteurs comme celui lié à la fabrication ou le commerce d'armes controversées et l'industrie du tabac pour tous les fonds dédiés à ses clients. Le désinvestissement graduel relatif au tabac fut introduit en 2017 car le groupe d'assurance a estimé que soutenir cette industrie par le biais de ses investissements était incompatible avec ses valeurs d'assureur responsable.

Plus largement, Abeille Asset Management est responsable de l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion pour les actifs sous gestion entrant dans son périmètre Cette intégration s'effectue à différents niveaux, notamment par :

- La mise à disposition d'analyse ESG auprès des gérants
- Le déploiement d'une politique actionnariale responsable par le biais d'une activité d'engagement et de vote et le soutien de l'équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI).

Abeille Asset Management améliore la prise en compte des risques et opportunités associés à ces facteurs au moment de la décision d'investissement. Cela nous permet d'anticiper, voire de diminuer les risques relatifs à ces investissements.

La prise en compte des considérations ESG intervient à chaque étape du processus d'investissement Abeille Asset Management. Ce dernier tient compte de l'environnement de marché, des tendances sectorielles, et des spécificités propres à chaque classe d'actifs.

L'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion financière se fait via le fournisseur MSCI ESG Research, dont les données sont mises à disposition de la gestion via l'outil front-to-back Aladdin BRS. Abeille Asset Management utilise également sa recherche interne ESG, l'expertise de son équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI), des recherches commissionnées auprès d'organismes indépendants ainsi que des rapports issus d'organisations non gouvernementales afin de dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG sur les entreprises ou secteurs d'activités dans lesquels elle investit.

Abeille Asset Management a plus spécifiquement développé une gamme de produits financiers ISR labellisés.

Toutes informations complémentaires sur l'approche ISR d'Abeille Asset Management, les fonds ISR dont elle assure la gestion ou, plus généralement, sur les procédures par elle appliquées sont accessibles via le site internet de la société de gestion (accessible via le lien [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com))

#### Politique de vote

En tant qu'investisseur de long terme, le statut d'Abeille Asset Management s'apparente, pour les entreprises dans lesquelles Abeille Asset Management investit, à celui d'un partenaire avec lequel elles discutent régulièrement de leur situation, des évolutions qu'elles entendent conduire et des politiques qu'elles mettent en place ; ces discussions sont notamment l'occasion d'évoquer l'ensemble des thématiques associées au développement durable et à la responsabilité sociétale des entreprises afin d'orienter leur mode de fonctionnement vers des pratiques conformes aux principes ESG.

Cet engagement d'Abeille Asset Management trouve également sa traduction dans la politique de vote aux assemblées des entreprises, politique dont les principes sont rappelés sur le site internet de la société de gestion ([www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)).

Notre équipe GRI coordonne la totalité de nos activités d'engagement actionnarial ESG et exerce nos droits de vote. Nos équipes de gestion en France prennent le relais et animent cette activité aux niveaux local et européen.

Dans le cas où la collaboration de l'équipe GRI avec une entreprise sur des critères ESG échoue, elle peut choisir -en dernier recours- de suspendre tout investissement dans cette entreprise.

#### Rapport ESG et Climat

Vous pouvez consulter le rapport ESG et Climat sur notre site internet : ([www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)). Les éléments d'information qui sont présentés dans ce rapport illustrent les engagements et réalisations d'Abeille Asset Management et du Groupe Ofi Invest en matière d'accompagnement de la transition énergétique à travers des exemples tangibles comme l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion et la mesure de l'empreinte carbone, disponible dans les rapports mensuels des fonds.

Abeille Asset Management a intégré aux outils d'analyse des critères ESG existants des modules spécifiques dédiés à la prise en compte du risque climatique. L'outil d'évaluation de l'intensité carbone est utilisé pour évaluer ce risque. Il établit un indice d'exposition fondé sur l'intensité carbone des activités des sociétés dont Abeille Asset Management détient des titres, la part de leurs opérations soumises à des réglementations carbone strictes et la qualité des procédés de management du risque carbone qu'elles ont mis en œuvre.

Depuis 2017, l'intensité carbone de chaque fonds est affichée sur le document de reporting mensuel, permettant ainsi aux investisseurs de comparer la performance carbone du fonds par rapport à son indice de référence et suivre son évolution dans le temps.

Notre démarche d'investisseur responsable repose sur trois axes stratégiques :

- l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement
- l'engagement actionnarial

- la participation aux initiatives de place

### **POLITIQUE DE DISTRIBUTION**

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

Pour la part M : capitalisation et/ou distribution

Pour la part A : capitalisation

Pour la part N : capitalisation.

### **RÈGLES D'INVESTISSEMENT**

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

### **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE**

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

### **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).**

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

### **RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA**

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

### **POURCENTAGE DE TITRE PEA**

Le fonds est composé de titres PEA à plus de 98%.

# Rapport d'activité de l'OPCVM maître

## **LE RAPPORT DE GESTION DE OFI INVEST ASSET MANAGEMENT** **OCTOBRE 2023 - SEPTEMBRE 2024**

Les marchés d'actions européennes ont enregistré une belle performance d'environ 20%. Les secteurs sensibles au taux d'intérêt, les valeurs technologiques et les valeurs industrielles se sont particulièrement distinguées à la hausse alors que les valeurs liées à la consommation et à la santé se sont modérément appréciées. Les valeurs liées à l'énergie terminent l'année en territoire négatif. Les valeurs financières, en hausse de plus de 30%, ont bénéficié de la forte hausse des taux d'intérêts permettant une amélioration significative de leurs marges d'intérêt. Au sein des valeurs technologiques, elles aussi en forte hausse, les performances n'ont pas été homogènes. La performance des groupes de semi-conducteurs s'est essouffée dans la deuxième partie de l'exercice à la suite de révisions à la baisse de leur activité en raison de la poursuite du déstockage et d'un marché automobile en retrait. Les équipementiers comme ASML ont fortement progressé grâce à un carnet de commandes soutenu porté par l'essor de l'intelligence artificielle. Les thématiques de transition énergétique, de digitalisation ont porté certaines valeurs industrielles telles Schneider, Prysmian ou encore Siemens. La forte hausse de l'inflation qui s'est installée après la pandémie puis la normalisation des niveaux de stocks n'ont pas créé un contexte favorable à la consommation en général. Certains segments ont été plus particulièrement impactés. C'est le cas des groupes de spiritueux et des groupes de luxe. Le fort ralentissement de la consommation en Chine sur fond de crise immobilière et de montée du chômage a eu un impact récessif sur les secteurs exposés à la Chine.

En fin d'année 2023, le fonds a fait l'acquisition de Wolters Kluwer, Symrise et Prysmian, trois valeurs dotées d'une position de leadership intervenant sur des marchés en croissance. Le secteur immobilier, malmené boursièrement en raison de la hausse des taux, a suscité notre intérêt. Nous avons considéré que le niveau de décote sur la valeur de leur patrimoine offrait un coussin de sécurité suffisant. Ainsi, nous avons sélectionné Unibail spécialisée dans les centres commerciaux. Plus tard dans l'année, la valeur a été cédée avec profit et arbitrée au profit de Vonovia, valeur allemande spécialisée dans la gestion d'un parc résidentiel.

Tout au long de l'exercice nous avons maintenu une sous-exposition dans le secteur de la consommation discrétionnaire (biens de consommation durables, secteur automobile) mais celle-ci a été réduite au cours du troisième trimestre. Nous avons initié des positions dans Adidas, Inditex puis sur la fin de l'année, nous avons mis à profit la forte baisse des valeurs exposées à la Chine pour revenir à une position neutre dans LVMH et L'Oréal.

Au cours du mois de janvier, le fonds s'est séparé de BASF, le titre faisant désormais partie de notre liste d'exclusion sectorielle (biocides et produits chimiques dangereux). Nous lui avons substitué un peu plus tard le titre Covestro.

Dans le secteur de la consommation non discrétionnaire, la valeur Beiersdorf acquise en 2021 a été cédée après un beau parcours boursier que l'on doit au succès de la stratégie d'innovation mise en place par la nouvelle équipe aux commandes de la société. Courant mars, la ligne Henkel a été cédée également après le redressement de sa rentabilité conséquence d'un travail de recentrage du portefeuille sur les activités plus profitables. Ces deux cessions ont été remplacées par l'acquisition d'Unilever et d'Heineken, deux sociétés engagées dans un plan d'optimisation de leur outil de production.

Au mois de mai, nous avons pris nos profits sur un certain nombre de dossiers défensifs dont Orange et Vivendi afin d'augmenter l'exposition aux valeurs décotées. Ainsi, les sociétés Téléperformance, Vonovia, Heidelberger Materials et David Campari ont fait leur entrée dans le portefeuille. Nous avons également initié une position en ASMI.

En juin, prenant acte de la persistance de signaux négatifs en provenance de Chine sur le front de la confiance du consommateur, nous avons encore réduit le poids des valeurs exposées à cette thématique, à savoir LVMH, L'Oréal et Mercedes. Les liquidités dégagées ont été allouées à trois valeurs dont la valorisation nous a semblé attractive : Roche, Carlsberg et Siemens Healthineers. Le constructeur automobile Renault a été cédé, la valeur ne passant plus nos filtres ISR.

En toute fin d'exercice, la forte contre-performance des valeurs exposées à la consommation chinoise nous a incités à neutraliser notre sous-pondération en LVMH, L'Oréal et Mercedes. Certes, l'environnement dans le secteur automobile reste difficile mais la plupart des constructeurs ont revu drastiquement leurs objectifs de rentabilité. Cet ajustement à la nouvelle réalité du marché a provoqué une forte baisse des valorisations boursières. Nous y avons vu une opportunité pour commencer à réduire notre sous-exposition. En face de ces achats, nous avons pris nos profits en cédant les titres Unilever après une belle performance.

### **Performances :**

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2024, le fonds a réalisé une performance de  
Pour la Part M, 18,36% contre 21,46% pour son indice de référence sur 12 mois.

Part A et Part N: pas de performances affichées car ces parts ont moins d'un an d'existence

Pour UFF Euro Valeur la part N, création le 2/09/2024

Pour UFF Euro Valeur la part A, création le 1<sup>er</sup>/07/2024

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.



## Principaux mouvements de UFF EURO VALEUR ISR (part M)

Achats		Ventes	
Nom	Montant en €	Nom	Montant en €
FR0000073272/SAFRAN	7 133 402.47	FR0000120271/TOTALENERGIES SE	-11 031 631.98
FR0000125486/VINCI SA	6 797 020.42	FR0000133308/ORANGE	-8 610 902.57
DE000SHL1006/SIEMENS HEALTHIN	4 918 060.20	FR0010208488/ENGIE	-6 375 992.77
ES0148396007/INDITEX	4 823 949.77	NL0000226223/STMICROELECTRONI	-6 152 656.85
NL0000009165/HEINEKEN	4 526 295.58	DE000BASF111/BASF SE	-5 743 012.44
DE0006062144/COVESTRO AG	3 386 711.69	DE0007164600/SAP SE	-4 769 980.29
NL0000395903/WOLTERS KLUWER	3 221 668.82	FR0000125007/SAINT-GOBAIN	-4 317 301.70
FR0000051807/SR TELEPERFORMANCE	3 122 984.53	FR0000131104/BNP PARIBAS	-4 292 771.54
NL0000334118/ASM INTL NV	2 858 084.92	FR001400AJ45/MICHELIN (CGDE)	-4 257 318.76
DK0010181759/CARLSBERG AS.B	2 840 005.00	DE0007236101/SIEMENS AG-REG	-3 924 439.51
IT0004176001/PRYSMIAN SPA	2 611 250.85	DE0008430026/MUENCHEN RUECK	-3 589 901.97
NL0010832176/ARGEN-X SE - W/I	2 432 118.99	FR0000985558/AVIVA INV.MON.C 4D	-3 588 166.14
FR0000120693/PERNOD-RICARD	2 393 576.67	IE0001827041/CRH PLC	-3 555 370.93
CH0012032048/ROCHE HOLDING AG	2 380 233.51	FR0000121014/LVMH MOET HENNE	-3 420 348.59
FR001400KPZ3/OFI INVEST ESG LIQ I	2 182 553.16	FR0000120073/AIR LIQUIDE SA	-3 327 084.06
FR0000130809/SOCIETE GENERALE SA	2 136 991.89	FR0000121972/SCHNEIDER ELECTR	-3 300 124.15
NL0012969182/ADYEN NV	2 125 406.03	DE0007500001/THYSSENKRUPP AG	-3 277 477.17
		DE0006048432/HENKEL AG & CO PREF	-3 140 154.24
		DE000A0D9PT0/MTU AERO ENGINES HOL	-3 050 343.27
		DE0005200000/BEIERSDORF AG	-3 002 273.24
		DE0007100000/MERCEDES BENZ GR	-2 596 801.70
		FR0000127771/VIVENDI	-2 583 751.27
		FI0009013296/NESTE OYJ	-2 497 297.36
		FR0000120578/SANOFI	-2 323 960.17
		ES0113900J37/BANCO SANTANDER S.A.	-2 233 773.23
		CH1216478797/DSM-FIRMENICH AG	-2 115 311.27

# UFF Euro Valeur ISR

Rapport ESG  
Septembre 2024



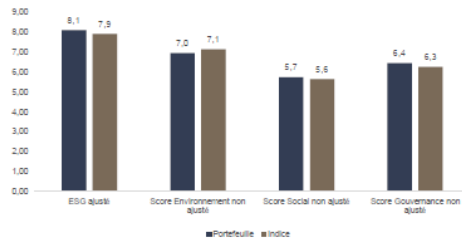
Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les thèmes et critères suivants :

3 piliers	10 thèmes	35 critères dont :
Environnement	Changement climatique	Emissions carbonées, vulnérabilité au changement climatique, empreinte carbone des produits
	Ressources naturelles	Stress hydrique, matières premières, biodiversité
	Pollution et déchets	Emission toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage
	Opportunités environnementales	Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable
Social	Capital humain	Santé et sécurité au travail, gestion du travail, développement du capital humain
	Responsabilité des produits	Qualité et sécurité des produits, sécurité des données, investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversé
Gouvernance	Opportunités sociales	Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance
	Gouvernance d'entreprise	Conseil d'Administration, rémunération, structure, comptabilité
	Comportement des entreprises	Ethique des affaires, corruption et instabilité, transparence fiscale

## Couverture par un score ESG \*

Portefeuille 100,0%  
\* en pourcentage de l'actif net, hors liquidités

## Score ESG



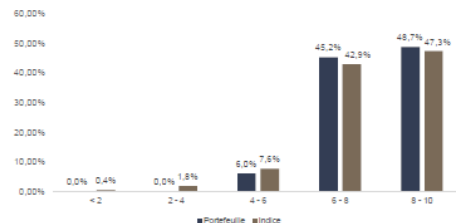
Source : BRS & MSCI au 30/09/2024

## Evolution du score ESG relatif



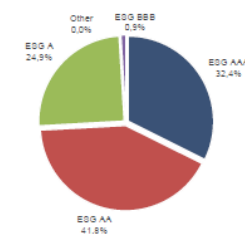
Source : BRS & MSCI au 30/09/2024

## Répartition par score ESG



Source : BRS & MSCI au 30/09/2024

## Répartition des notations ESG



Source : BRS & MSCI au 30/09/2024

## Top 10 émetteurs : score ESG

Nom	Poids dans le portefeuille en %	Score ESG ajusté
ASML HOLDING NV	6,41%	10,0
SAP SE	4,36%	10,0
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3,43%	10,0
MERCK KGAA	1,50%	10,0
INFINEON TECHNOLOGIES AG	1,29%	10,0
HERRY GROUP PLC	0,69%	10,0
TECHNIP ENERGIES NV	0,47%	10,0
COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS	1,01%	10,0
DASSAULT SYSTEMES	1,00%	10,0
WOLTERS KLUWER NV	0,93%	10,0
<b>Total</b>	<b>21,09%</b>	<b>10,0</b>

Source : BRS & MSCI au 30/09/2024

## Top 10 émetteurs : intensité carbone

Nom	Poids dans le portefeuille en %	Intensité carbone
ASR NEDERLAND NV	0,00%	0,1
ING GROEP NV	1,91%	0,2
SCOR SE	0,00%	0,2
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SA	1,41%	0,3
WAREHOUSES DE PAUW NV	0,00%	0,3
ARGENX SE	0,66%	0,5
BANCO DE SABADELL SA	0,00%	0,6
AXA SA	1,28%	0,6
NN GROUP NV	0,00%	0,6
LA FRANCAISE DES JEUX SA	0,00%	0,9
<b>Total</b>	<b>5,27%</b>	<b>0,27</b>

Source : BRS & MSCI au 30/09/2024

## Intensité carbone \*

(en tonnes de CO2 par Million de dollars de revenus)	Portefeuille	Indice	Relatif
30/09/2024	69,7	82,5	-12,7
Total	69,7	82,5	-12,7

\* souverains compris

Source : BRS & MSCI au 30/09/2024

28/09/2024	Portefeuille	Indice	Relatif
Total	91,3	80,3	11,0

**INDICATEURS**  
Afin d'évaluer chacune des composantes indépendamment, les notations issues de la recherche MSCI sont utilisées. La performance générale est appréciée grâce aux notes globales, pondérées et ajustées. Les notes ajustées permettent de comparer différents secteurs entre eux. L'impact carbone est également calculé à partir de données fournies par MSCI.

## APPROCHE ESG Best in Class

Cette approche exclut aucun secteur a priori mais conserve les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'indice de référence. Pour être éligible à l'investissement, une société doit figurer parmi les 80% les mieux notées de chaque secteur (11 secteurs identifiés). Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère sectoriel précédent sont possibles, sous réserve d'aide motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

## INDICE DE REFERENCE

EURO STOXX® Large (dividendes nets réinvestis)

Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifiée les principales caractéristiques du fonds, il ne serait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement, ou une offre d'achat. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préalablement à toute souscription, il convient de se reporter aux prospectus, DICI et autres informations réglementaires accessibles sur notre site [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com) ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Asset Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000039, 32, avenue d'Iéna, 75116 Paris.

# Rapport certifié du commissaire aux comptes



**RSM Paris**

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **UFF EURO VALEUR ISR**

### **FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

*Régi par le livre II du Code monétaire et financier*

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2024**

## Aux porteurs de parts,

### 1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF EURO VALEUR ISR** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

### 2. FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

### 3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note A2 de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par le fonds, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

#### 4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

#### 5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

#### 6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des

estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 janvier 2025

**RSM PARIS**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



**Nicolas BENARD**  
Associé

# UFF EURO VALEUR ISR

**COMPTES ANNUELS**  
**30/09/2024**



Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>402 002 803,61</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	402 002 803,61
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>3 417 272,92</b>
OPCVM	3 417 272,92
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>405 420 076,53</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>2 269 955,85</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>19 944,03</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>2 289 899,88</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>407 709 976,41</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	383 689 953,24
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	20 155 161,91
<b>Capitaux propres I</b>	<b>403 845 115,15</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>403 845 115,15</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	3 064 077,91
Concours bancaires	800 783,35
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>3 864 861,26</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>407 709 976,41</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	11 245 733,37
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	155 970,93
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>11 401 704,30</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-155 594,67
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-155 594,67</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>11 246 109,63</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-5 012 500,08
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-5 012 500,08</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>6 233 609,55</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-5 515 383,47</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>718 226,08</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	22 386 590,60
Frais de transactions externes et frais de cession	-685 213,87
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>21 701 376,73</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-9 339 229,32</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>12 362 147,41</b>

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	41 867 759,69
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-873,68
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>41 866 886,01</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-34 792 097,59</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>7 074 788,42</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>20 155 161,91</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# Annexe des comptes annuels

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif de capter les potentialités financières des économies et des marchés d'actions des pays de la zone euro en investissant sur les titres dont l'évaluation boursière est attractive au regard de la valeur des actifs des sociétés émettrices et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>588 950 586,82</b>	<b>619 122 928,29</b>	<b>381 926 514,28</b>	<b>415 677 014,95</b>	<b>403 845 115,15</b>
<b>Part UFF EURO VALEUR ISR A en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	313 227 208,66
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 305 860,4406
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	239,86
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	5,79
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,64
<b>Part UFF EURO VALEUR ISR M en EUR</b>					
Actif net	588 950 586,82	619 122 928,29	381 926 514,28	415 677 014,95	90 617 803,95
Nombre de titres	384 964,7418	311 221,2318	236 012,8090	206 150,8090	37 969,4848
Valeur liquidative unitaire	1 529,88	1 989,33	1 618,24	2 016,37	2 386,59
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	43,65	185,91	10,73	70,20	126,41
Capitalisation unitaire sur revenu	22,99	31,90	71,98	41,11	41,01
<b>Part UFF EURO VALEUR ISR N en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	102,54
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1,0000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	102,54
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,06

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation



Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».  
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007035761 - Part UFF EURO VALEUR ISR M : Taux de frais maximum de 0.91% TTC.

FR001400PEN2 - Part UFF EURO VALEUR ISR A : Taux de frais maximum de 2.46% TTC.

FR001400OY73 - Part UFF EURO VALEUR ISR N : Taux de frais maximum de 2.01% TTC.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF EURO VALEUR ISR A	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF EURO VALEUR ISR N	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF EURO VALEUR ISR M	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>415 677 014,95</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	320 882 941,50
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-402 519 480,80
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	6 233 609,55
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	21 701 376,73
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	41 866 886,01
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments (*)	2 767,21 (*)
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>403 845 115,15</b>

(\*) Résultat de fusion fonds UFF EURO VALUE ISR A

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part UFF EURO VALEUR ISR A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 351 080,2456	317 726 605,97
Parts rachetées durant l'exercice	-45 219,8050	-10 396 438,60
Solde net des souscriptions/rachats	1 305 860,4406	307 330 167,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 305 860,4406	
<b>Part UFF EURO VALEUR ISR M</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 456,0000	3 156 235,53
Parts rachetées durant l'exercice	-169 637,3242	-392 123 042,20
Solde net des souscriptions/rachats	-168 181,3242	-388 966 806,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	37 969,4848	
<b>Part UFF EURO VALEUR ISR N</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1,0000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,0000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	

#### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part UFF EURO VALEUR ISR A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part UFF EURO VALEUR ISR M</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part UFF EURO VALEUR ISR N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts**

<b>Libellé de la part Code ISIN</b>	<b>Affectation des revenus nets</b>	<b>Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées</b>	<b>Devise de la part</b>	<b>Actif net par part</b>	<b>Nombre de parts</b>	<b>Valeur liquidative</b>
UFF EURO VALEUR ISR A FR001400PEN2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	313 227 208,66	1 305 860,4406	239,86
UFF EURO VALEUR ISR M FR0007035761	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	90 617 803,95	37 969,4848	2 386,59
UFF EURO VALEUR ISR N FR001400OY73	Capitalisation	Capitalisation	EUR	102,54	1,0000	102,54

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	PAYS-BAS +/-	ESPAGNE +/-	ITALIE +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	402 002,80	170 408,08	97 978,03	59 608,11	22 594,70	21 790,43
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>402 002,80</b>					

#### C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	19,94	0,00	0,00	0,00	19,94
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-800,78	0,00	0,00	0,00	-800,78
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-780,84</b>

**C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
	<b>Actif</b>						
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	19,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-800,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-780,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

## C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	CHF	DKK	USD	SEK	
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	3 003,06	2 709,61	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,16	1,12	18,66	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3 003,22</b>	<b>2 710,73</b>	<b>18,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## C1f.Exposition directe aux marchés de crédit<sup>(\*)</sup>

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

## C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

## C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
<b>Créances</b>		
	Ventes à règlement différé	1 988 523,14
	Souscriptions à recevoir	72 524,10
	Coupons et dividendes en espèces	208 908,61
<b>Total des créances</b>		<b>2 269 955,85</b>
<b>Dettes</b>		
	Achats à règlement différé	616 284,27
	Rachats à payer	1 733 699,66
	Frais de gestion fixe	714 093,98
<b>Total des dettes</b>		<b>3 064 077,91</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-794 122,06</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
<b>Part UFF EURO VALEUR ISR A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 925 188,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,46
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part UFF EURO VALEUR ISR M</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 087 311,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,91
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part UFF EURO VALEUR ISR N</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 020 329,64
	FR0010838607	AVIVA INVESTORS SMALL & MID CAPS EUROPE I 4D	1 020 329,64
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>1 020 329,64</b>

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>718 226,08</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>718 226,08</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>718 226,08</b>

### Part UFF EURO VALEUR ISR A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-838 971,60</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-838 971,60</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-838 971,60</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-838 971,60
<b>Total</b>	<b>-838 971,60</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**Part UFF EURO VALEUR ISR M**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>1 557 197,74</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1 557 197,74</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 557 197,74</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 557 197,74
<b>Total</b>	<b>1 557 197,74</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**Part UFF EURO VALEUR ISR N**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-0,06</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-0,06</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-0,06</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-0,06
<b>Total</b>	<b>-0,06</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

## D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>12 362 147,41</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>12 362 147,41</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>12 362 147,41</b>

### Part UFF EURO VALEUR ISR A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>7 562 122,20</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>7 562 122,20</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>7 562 122,20</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	7 562 122,20
<b>Total</b>	<b>7 562 122,20</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

### Part UFF EURO VALEUR ISR M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>4 800 025,11</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>4 800 025,11</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>4 800 025,11</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	4 800 025,11
<b>Total</b>	<b>4 800 025,11</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

**Part UFF EURO VALEUR ISR N**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>0,10</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>0,10</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>0,10</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	0,10
<b>Total</b>	<b>0,10</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>402 002 803,61</b>	<b>99,54</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>402 002 803,61</b>	<b>99,54</b>
<b>Assurance</b>			<b>23 266 054,92</b>	<b>5,76</b>
ALLIANZ SE-REG	EUR	36 487	10 763 665,00	2,66
AXA	EUR	149 394	5 158 574,82	1,28
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	14 857	7 343 815,10	1,82
<b>Automobiles</b>			<b>3 692 562,84</b>	<b>0,91</b>
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	63 621	3 692 562,84	0,91
<b>Banques commerciales</b>			<b>36 232 607,10</b>	<b>8,97</b>
BNP PARIBAS	EUR	92 566	5 697 437,30	1,41
COMMERZBANK AG	EUR	312 732	5 167 896,30	1,28
ING GROEP NV	EUR	474 037	7 714 478,14	1,91
SOCIETE GENERALE SA	EUR	353 936	7 910 469,60	1,96
UNICREDIT SPA	EUR	247 487	9 742 325,76	2,41
<b>Biotechnologie</b>			<b>2 650 890,40</b>	<b>0,66</b>
ARGEN-X SE - W/I	EUR	5 459	2 650 890,40	0,66
<b>Boissons</b>			<b>22 225 180,63</b>	<b>5,50</b>
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	107 995	6 412 743,10	1,58
CARLSBERG AS.B	DKK	25 325	2 709 613,46	0,67
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	216 391	1 644 571,60	0,41
HEINEKEN	EUR	51 188	4 076 612,32	1,01
PERNOD RICARD	EUR	43 657	5 919 889,20	1,47
REMY COINTREAU	EUR	20 927	1 461 750,95	0,36
<b>Composants automobiles</b>			<b>7 050 922,92</b>	<b>1,75</b>
FORVIA	EUR	322 462	2 975 679,34	0,74
MICHELIN (CGDE)	EUR	111 773	4 075 243,58	1,01
<b>Conglomérats industriels</b>			<b>13 351 882,86</b>	<b>3,31</b>
SIEMENS AG-REG	EUR	73 629	13 351 882,86	3,31
<b>Construction et ingénierie</b>			<b>6 716 485,15</b>	<b>1,66</b>
VINCI SA	EUR	63 997	6 716 485,15	1,66
<b>Courrier, fret aérien et logistique</b>			<b>3 392 382,38</b>	<b>0,84</b>
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	84 746	3 392 382,38	0,84
<b>Distribution spécialisée</b>			<b>5 668 496,94</b>	<b>1,40</b>
INDITEX	EUR	106 671	5 668 496,94	1,40
<b>Electricité</b>			<b>13 604 256,18</b>	<b>3,37</b>
ENEL SPA	EUR	846 450	6 073 278,75	1,50
IBERDROLA SA	EUR	542 187	7 530 977,43	1,87
<b>Equipements électriques</b>			<b>18 116 307,20</b>	<b>4,49</b>
PRYSMIAN SPA	EUR	66 415	4 330 258,00	1,07
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	58 366	13 786 049,20	3,42
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>			<b>12 283 763,82</b>	<b>3,04</b>
ESSILORLUXOTTICA	EUR	34 186	7 267 943,60	1,80

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	93 127	5 015 820,22	1,24
<b>Gestion immobilière et développement</b>			<b>4 700 977,17</b>	<b>1,16</b>
VONOVIA SE	EUR	143 629	4 700 977,17	1,16
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>2 760 402,00</b>	<b>0,68</b>
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	37 480	2 760 402,00	0,68
<b>Industrie aérospatiale et défense</b>			<b>18 098 455,03</b>	<b>4,48</b>
AIRBUS SE	EUR	54 404	7 138 892,88	1,77
SAFRAN SA	EUR	33 886	7 153 334,60	1,77
THALES	EUR	26 701	3 806 227,55	0,94
<b>Logiciels</b>			<b>21 577 217,48</b>	<b>5,34</b>
DASSAULT SYST.	EUR	113 316	4 037 449,08	1,00
SAP SE	EUR	85 811	17 539 768,40	4,34
<b>Machines</b>			<b>3 076 936,66</b>	<b>0,76</b>
ALSTOM	EUR	165 116	3 076 936,66	0,76
<b>Marches de capitaux</b>			<b>9 395 228,51</b>	<b>2,33</b>
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	2 042 219	9 395 228,51	2,33
<b>Media</b>			<b>4 280 243,40</b>	<b>1,06</b>
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	43 587	4 280 243,40	1,06
<b>Pétrole et gaz</b>			<b>13 233 194,26</b>	<b>3,28</b>
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	86 723	1 874 951,26	0,46
TOTALENERGIES SE	EUR	194 158	11 358 243,00	2,82
<b>Producteur et commerce d'énergie indépendants</b>			<b>9 297 824,64</b>	<b>2,30</b>
AIR LIQUIDE SA	EUR	22 024	3 815 878,24	0,94
AIR LIQUIDE SA-PF	EUR	31 640	5 481 946,40	1,36
<b>Produits alimentaires</b>			<b>9 432 266,40</b>	<b>2,34</b>
DANONE	EUR	101 705	6 645 404,70	1,65
KERRY GROUP PLC-A	EUR	29 918	2 786 861,70	0,69
<b>Produits chimiques</b>			<b>7 671 001,36</b>	<b>1,90</b>
COVESTRO AG	EUR	66 489	3 719 394,66	0,92
DSM-FIRMENICH AG	EUR	31 958	3 951 606,70	0,98
<b>Produits de soins personnels</b>			<b>7 054 369,30</b>	<b>1,75</b>
L'OREAL	EUR	17 546	7 054 369,30	1,75
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>30 715 799,04</b>	<b>7,61</b>
MERCK KGA	EUR	38 106	6 020 748,00	1,49
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	10 448	3 003 057,84	0,74
SANOFI	EUR	139 388	14 343 025,20	3,56
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	45 364	7 348 968,00	1,82
<b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>			<b>5 240 621,88</b>	<b>1,30</b>
SAINT-GOBAIN	EUR	64 129	5 240 621,88	1,30
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>			<b>38 127 523,66</b>	<b>9,43</b>
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	4 266	2 514 380,40	0,62
ASML HOLDING NV	EUR	34 541	25 753 769,60	6,37
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	11 223	1 274 371,65	0,32
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	164 476	5 174 414,96	1,28



## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STMICROELECTRONICS NV	EUR	127 977	3 410 587,05	0,84
<b>Services aux collectivités</b>			<b>6 318 186,61</b>	<b>1,56</b>
E.ON AG NOM.	EUR	316 742	4 230 089,41	1,04
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	70 735	2 088 097,20	0,52
<b>Services aux professionnels</b>			<b>6 458 477,40</b>	<b>1,60</b>
SR TELEPERFORMANCE	EUR	29 249	2 720 157,00	0,67
WOLTERS KLUWER	EUR	24 708	3 738 320,40	0,93
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>4 746 398,40</b>	<b>1,18</b>
ADYEN NV	EUR	3 384	4 746 398,40	1,18
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>			<b>4 793 668,20</b>	<b>1,19</b>
CAPGEMINI SE	EUR	24 716	4 793 668,20	1,19
<b>Soins et autres services médicaux</b>			<b>4 687 935,42</b>	<b>1,16</b>
FRESENIUS	EUR	136 954	4 687 935,42	1,16
<b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>			<b>22 084 283,45</b>	<b>5,47</b>
ADIDAS NOM.	EUR	13 353	3 176 678,70	0,79
KERING	EUR	13 435	3 450 779,75	0,85
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	22 450	15 456 825,00	3,83
<b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Boissons</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
REMY COINTREAU RTS 16-09-24	EUR	21 244	0,00	0,00
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>3 417 272,92</b>	<b>0,85</b>
<b>OPCVM</b>			<b>3 417 272,92</b>	<b>0,85</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>3 417 272,92</b>	<b>0,85</b>
AVIVA INVESTORS SMALL & MID CAPS EUROPE I 4D	EUR	44	1 020 329,64	0,25
OFI INVEST ESG LIQUIDITES PART I	EUR	2 320,3935	2 396 943,28	0,60
<b>Total</b>			<b>405 420 076,53</b>	<b>100,39</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	405 420 076,53
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	2 289 899,88
Autres passifs (-)	-3 864 861,26
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>403 845 115,15</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF EURO VALEUR ISR A	EUR	1 305 860,4406	239,86
Part UFF EURO VALEUR ISR M	EUR	37 969,4848	2 386,59
Part UFF EURO VALEUR ISR N	EUR	1,0000	102,54

# **EURO VALEUR ISR M**

**COMPTES ANNUELS**

**29/09/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>415 345 732,95</b>	<b>380 868 605,65</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>410 491 390,39</b>	<b>378 767 829,07</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	410 491 390,39	378 767 829,07
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>4 854 342,56</b>	<b>2 100 776,58</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 854 342,56	2 100 776,58
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>2 059 551,63</b>	<b>1 473 927,54</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 059 551,63	1 473 927,54
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>39 225,15</b>	<b>2 270 172,71</b>
Liquidités	39 225,15	2 270 172,71
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>417 444 509,73</b>	<b>384 612 705,90</b>

## BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	392 727 306,84	362 404 072,95
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	14 472 900,31	2 532 974,52
Résultat de l'exercice (a,b)	8 476 807,80	16 989 466,81
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>415 677 014,95</b>	<b>381 926 514,28</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>1 380 679,41</b>	<b>689 631,77</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 380 679,41	689 631,77
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>386 815,37</b>	<b>1 996 559,85</b>
Concours bancaires courants	386 815,37	1 996 559,85
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>417 444 509,73</b>	<b>384 612 705,90</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	624,26	56,65
Produits sur actions et valeurs assimilées	12 611 774,18	20 103 558,33
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>12 612 398,44</b>	<b>20 103 614,98</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	17 335,39	16 753,05
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>17 335,39</b>	<b>16 753,05</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>12 595 063,05</b>	<b>20 086 861,93</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 560 368,54	2 495 570,40
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>9 034 694,51</b>	<b>17 591 291,53</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-557 886,71	-601 824,72
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>8 476 807,80</b>	<b>16 989 466,81</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007035761 - Part EURO VALEUR ISR M : Taux de frais maximum de 0,50% TTC jusqu'au 30/12/2022 puis 0,91% TTC depuis le 02/01/2023.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts EURO VALEUR ISR M	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>381 926 514,28</b>	<b>619 122 928,29</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	7 907 489,37	11 157 175,01
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-67 980 891,73	-161 143 441,08
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	35 602 827,88	55 112 540,66
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-19 546 486,23	-44 422 438,65
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-794 024,64	-3 134 103,38
Différences de change	-109 923,49	939 262,82
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	69 636 815,00	-113 296 700,92
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>44 768 241,82</i>	<i>-24 868 573,18</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>24 868 573,18</i>	<i>-88 428 127,74</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	9 034 694,51	17 591 291,53
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>415 677 014,95</b>	<b>381 926 514,28</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 225,15	0,01
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	386 815,37	0,09
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	39 225,15	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	386 815,37	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	3 617 406,65	0,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	39 225,15	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	1 730 371,76
	Coupons et dividendes en espèces	329 179,87
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>2 059 551,63</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	1 073 946,05
	Frais de gestion fixe	306 733,36
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 380 679,41</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>678 872,22</b>



### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	4 095,0000	7 907 489,37
Parts rachetées durant l'exercice	-33 957,0000	-67 980 891,73
Solde net des souscriptions/rachats	-29 862,0000	-60 073 402,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	206 150,8090	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 560 368,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,81
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 854 342,56
	FR0000985558	AVIVA INV.MON.PART C FCP 4 DEC	3 584 671,84
	FR0010838607	AVIVA INVESTORS SMALL & MID CAPS EUROPE I 4D	1 269 670,72
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>4 854 342,56</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	8 476 807,80	16 989 466,81
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>8 476 807,80</b>	<b>16 989 466,81</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	8 476 807,80	16 989 466,81
<b>Total</b>	<b>8 476 807,80</b>	<b>16 989 466,81</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	14 472 900,31	2 532 974,52
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>14 472 900,31</b>	<b>2 532 974,52</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	14 472 900,31	2 532 974,52
<b>Total</b>	<b>14 472 900,31</b>	<b>2 532 974,52</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net en EUR	753 208 219,76	588 950 586,82	619 122 928,29	381 926 514,28	415 677 014,95
Nombre de titres	441 796,7418	384 964,7418	311 221,2318	236 012,8090	206 150,8090
Valeur liquidative unitaire	1 704,87	1 529,88	1 989,33	1 618,24	2 016,37
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	28,17	43,65	185,91	10,73	70,20
Capitalisation unitaire sur résultat	48,57	22,99	31,90	71,98	41,11

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE-REG	EUR	43 528	9 824 269,60	2,36
BASF SE	EUR	133 433	5 730 947,35	1,38
BEIERSDORF AG	EUR	23 049	2 815 435,35	0,68
COMMERZBANK AG	EUR	447 221	4 825 514,59	1,16
DHL GROUP	EUR	106 525	4 104 940,88	0,99
E.ON SE	EUR	362 569	4 060 772,80	0,98
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	198 869	5 858 680,74	1,41
HENKEL AG & CO KGAA VOR-PREF	EUR	44 457	2 999 069,22	0,72
INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	117 558	3 686 031,09	0,89
MERCEDES-BENZ GROUP AG	EUR	97 068	6 395 810,52	1,54
MERCK KGAA	EUR	43 615	6 897 712,25	1,66
MTU AERO ENGINES AG	EUR	10 278	1 765 246,50	0,42
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	23 454	8 656 871,40	2,08
SAP SE	EUR	114 425	14 053 678,50	3,38
SIEMENS AG-REG	EUR	98 725	13 393 033,50	3,22
SIEMENS ENERGY AG	EUR	215 174	2 663 854,12	0,64
THYSSENKRUPP AG	EUR	494 239	3 571 371,01	0,86
VONOVIA SE	EUR	127 592	2 910 373,52	0,70
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>104 213 612,94</b>	<b>25,07</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	129 909	6 821 521,59	1,64
UCB SA	EUR	52 607	4 079 146,78	0,98
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>10 900 668,37</b>	<b>2,62</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO SANTANDER SA	EUR	2 616 904	9 469 267,12	2,28
IBERDROLA SA	EUR	614 096	6 506 347,12	1,57
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>15 975 614,24</b>	<b>3,85</b>
<b>FINLANDE</b>				
NESTE OYJ	EUR	92 128	2 960 072,64	0,71
NOKIA OYJ	EUR	568 932	2 029 949,38	0,49
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>4 990 022,02</b>	<b>1,20</b>
<b>FRANCE</b>				
AIRBUS SE	EUR	65 855	8 362 267,90	2,02
AIR LIQUIDE SA	EUR	20 526	3 280 875,84	0,79
AIR LIQUIDE SA-PF	EUR	53 505	8 552 239,20	2,05
ALSTOM	EUR	170 274	3 848 192,40	0,93
ATOS SE	EUR	237 406	1 568 778,85	0,38
AXA SA	EUR	209 991	5 917 546,38	1,42
BNP PARIBAS	EUR	165 888	10 024 611,84	2,41
CAPGEMINI SE	EUR	33 812	5 606 029,60	1,35
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	130 081	7 399 007,28	1,78
DANONE	EUR	131 891	6 892 623,66	1,66
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	112 950	3 986 570,25	0,96
ENGIE	EUR	431 078	6 263 563,34	1,50

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESSILORLUXOTTICA	EUR	35 043	5 787 701,88	1,39
EUROAPI SASU	EUR	128 573	1 533 875,89	0,37
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	155 395	3 047 295,95	0,73
KERING	EUR	9 316	4 023 580,40	0,97
L'OREAL	EUR	20 949	8 237 146,80	1,98
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	25 824	18 500 313,60	4,45
MICHELIN (CGDE)	EUR	241 421	7 018 108,47	1,69
ORANGE	EUR	803 849	8 729 800,14	2,10
PERNOD RICARD SA	EUR	28 666	4 524 928,10	1,09
PUBLICIS GROUPE	EUR	64 531	4 630 744,56	1,11
REMY COINTREAU	EUR	9 140	1 057 041,00	0,26
SANOFI	EUR	165 239	16 768 453,72	4,04
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	71 371	11 203 819,58	2,69
SOCIETE GENERALE SA	EUR	284 021	6 545 263,95	1,57
SODEXO SA	EUR	35 005	3 413 687,60	0,82
THALES SA	EUR	32 625	4 342 387,50	1,05
TOTALENERGIES SE	EUR	370 464	23 083 611,84	5,55
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	115 972	3 181 111,96	0,77
VIVENDI	EUR	260 293	2 159 390,73	0,52
WORLDLINE SA	EUR	72 620	1 935 323,00	0,46
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>211 425 893,21</b>	<b>50,86</b>
<b>IRLANDE</b>				
CRH PLC	GBP	69 027	3 617 406,65	0,88
KERRY GROUP PLC-A	EUR	45 313	3 587 883,34	0,86
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>7 205 289,99</b>	<b>1,74</b>
<b>ITALIE</b>				
ENEL SPA	EUR	1 122 117	6 530 720,94	1,57
UNICREDIT SPA	EUR	315 420	7 169 496,60	1,73
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>13 700 217,54</b>	<b>3,30</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	34 384	19 224 094,40	4,62
ING GROEP NV	EUR	563 888	7 076 794,40	1,70
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>26 300 888,80</b>	<b>6,32</b>
<b>SUISSE</b>				
DSM-FIRMENICH AG	EUR	53 370	4 276 538,10	1,03
STMICROELECTRONICS NV	EUR	280 655	11 502 645,18	2,76
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>15 779 183,28</b>	<b>3,79</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>410 491 390,39</b>	<b>98,75</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>410 491 390,39</b>	<b>98,75</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AVIVA INV.MON.PART C FCP 4 DEC	EUR	1 583	3 584 671,84	0,86
AVIVA INVESTORS SMALL & MID CAPS EUROPE I 4D	EUR	62	1 269 670,72	0,31
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 854 342,56</b>	<b>1,17</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>4 854 342,56</b>	<b>1,17</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>4 854 342,56</b>	<b>1,17</b>



### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			2 059 551,63	0,50
Dettes			-1 380 679,41	-0,34
Comptes financiers			-347 590,22	-0,08
Actif net			415 677 014,95	100,00

Parts EURO VALEUR ISR M	EUR	206 150,8090	2 016,37
-------------------------	-----	--------------	----------

Dénomination du produit :  
UFF Euro Valeurs ISR

Identifiant d'entité juridique :  
9695004Z0ZW0NBCEQI43

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds UFF Euro Valeur ISR (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds labellisé ISR a suivi une approche « Best-in-Class » permettant d'exclure 20% des émetteurs de chaque secteur de l'univers d'investissement les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille a atteint **8,11** sur 10 et le score ESG de son univers est de **7,92**.
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Class** : 20%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 30 septembre 2024 sont les suivantes :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille représente **69,58** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **82,47** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.
- **La part de membres indépendants au sein des conseils d'administration** : la part de membres indépendants au sein des conseils d'administration est de **97,91%** par rapport à son univers dont la part est de **97,40%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

### ● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 septembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds étaient les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille a atteint **8,30** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Class** : 20%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 29 septembre 2023 étaient les suivantes :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille représentait **93,69** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représentait **111,07** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.
- **La part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance** : la part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance était de **99,21%** par rapport à son univers dont la part était de **98,44%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et le 29 septembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	9064,74 Teq CO2	58,89 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.  Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité »	Notation ESG 1 : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et
			Taux de couverture = 99,45%	Taux de couverture = 98,61%		
		Emissions de GES de niveau 2	3646,76 Teq CO2	14,92 Teq CO2		
			Taux de couverture = 99,45%	Taux de couverture = 98,61%		
		Emissions de GES de niveau 3	78753,60 Teq CO2	664,22 Teq CO2		
			Taux de couverture = 99,45%	Taux de couverture = 98,61%		

<sup>1</sup> La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

			91465,10 Teq CO2	737,68 Teq CO2	disponible sur le site internet de la Société de gestion.	gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;  <u>Mesures additionnelles définies en 2023</u> : Définition d'une trajectoire climat pour chaque portefeuille en cours ;  Mise à disposition des gérants des indicateurs d'incidences négatives (PAI) dans les outils de gestion
	<b>Emissions totales de GES</b>		Taux de couverture = 99,45%	Taux de couverture = 98,61%		
	<b>2. Empreinte carbone</b>	<b>Empreinte carbone</b> (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	439,32 (Teq CO2/million d'EUR)	738,05 Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate
			Taux de couverture = 99,45%	Taux de couverture = 98,61%		
	<b>3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</b>	<b>Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</b> (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	816,19 (Teq CO2/million d'EUR)	1228,37 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate.  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 99,45%	Taux de couverture = 98,61%		
	<b>4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</b>	<b>Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</b>	0,11%	9,58%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate.  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 95,16%	Taux de couverture = 98,61%		
	<b>5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable</b>	<b>Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total</b>	Part d'énergie non renouvelable consommée = 57,92%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 68,29%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique
			Taux de couverture = 96,53%	Taux de couverture = 96,49%		
			Part d'énergie non-renouvelable produite = 37,82%	Part d'énergie non-renouvelable produite = 51,69%		

		des ressources d'énergie	Taux de couverture = 19,03%	Taux de couverture = 5,83%	d'Engagement sur le volet climat.  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,39 (GWh/million d'EUR)	0,61 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion
			Taux de couverture = 99,45%	Taux de couverture = 67,33%	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,17%	3,93%	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : Politique de protection de la biodiversité (en cours) avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme au 01/01/2023 ; Engagement en cours sur ce thème ; Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides (en cours) ;  Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 95,98%	Taux de couverture = 98,61%	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	154979,86 (T/million d'EUR CA)	0,00 (T/million d'EUR CA)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.  Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la
			Taux de couverture = 12,32%	Taux de couverture = 23,59%	

					Société de gestion.	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	99,34 (Tonnes)	0,63 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « rejets toxiques » ; « déchets d'emballages et recyclages » ; « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels Analyse de controverses sur ces enjeux.  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 63,29%	Taux de couverture = 98,04%		
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	7,27%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 96,41%	Taux de couverture = 98,61%		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,30%		PAI non couvert	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires.
			Taux de couverture = 98,20%			

						<p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,15	10,38		<p>Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>
			Taux de couverture = 47,38%	Taux de couverture = 57,98%		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	39,72%	Diversité des sexes = 43,28%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion</p>
			Taux de couverture = 99,45%	Taux de couverture = 98,61%		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>
			Taux de couverture = 0%	Taux de couverture = 98,61%		
<b>Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales</b>						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0,02%	0,04%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 95,16%	Taux de couverture = 99,21%		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,04%	PAI non couvert	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » ; Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique</p>
			Taux de couverture = 93,71%			



						<p>d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).</p> <p><i>Mesures additionnelles prévues en 2023</i> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>
--	--	--	--	--	--	---

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2024, les principaux investissements du Fonds ont été les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
ASML HOLDING NV	6,4%	Pays-Bas	Technologies de l'information
SAP	4,3%	Allemagne	Technologies de l'information
LVMH	3,8%	France	Consommation discrétionnaire
SANOFI SA	3,5%	Etats Unis	Santé
SCHNEIDER ELECTRIC	3,4%	Etats Unis	Industrie
SIEMENS N AG	3,3%	Allemagne	Industrie
TOTALENERGIES	2,8%	France	Pétrole et gaz
ALLIANZ	2,7%	Allemagne	Finance
UNICREDIT	2,4%	Italie	Finance
BANCO SANTANDER SA	2,3%	Espagne	Finance
SOCIETE GENERALE SA	2,0%	France	Finance
ING GROEP NV	1,9%	Pays-Bas	Finance
IBERDROLA SA	1,9%	Espagne	Services aux collectivités
UCB SA	1,8%	Belgique	Santé
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS-GESE	1,8%	Allemagne	Finance

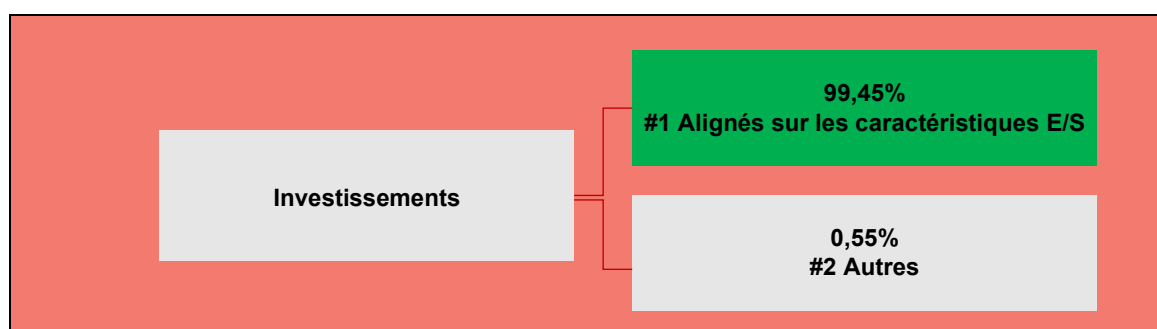
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 30 septembre 2024, le Fonds a **99,45%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **0,55%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 0,55% de liquidités ;
- 0% de dérivés ;
- 0% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 70% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 30% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG, 10% maximum de parts ou actions d'OPC ne garantissant pas nécessairement la mise en œuvre d'une gestion de type ISR et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Poids
Industrials	18,4%
Financials	18,2%
Information Technology	15,9%
Health Care	12,4%
Consumer Discretionary	10,2%
Consumer Staples	9,5%
Utilities	4,9%
Materials	4,2%
Energy	3,3%
Real Estate	1,2%
Communication Services	1,1%
None	0,8%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>2</sup> ?

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

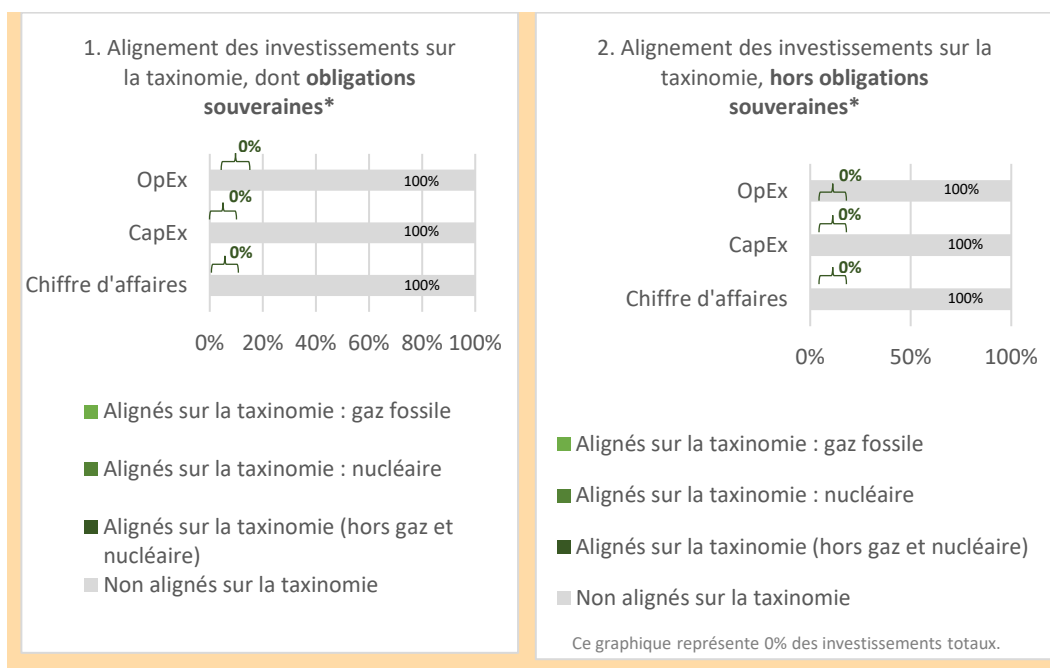
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement**

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 septembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 30 septembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif

environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

#### ● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.